

# Oui, l'entreprise est aussi un acteur de l'intérêt général !

Mondialisation, transition climatique, inégalités croissantes À l'heure des grands défis sociétaux, l'entreprise est appelée à oeuvrer davantage en faveur de l'intérêt général. Plus que jamais, elle doit pouvoir concilier sa vocation économique originelle et le nouveau rôle social que les Français lui prêtent. En effet, plus de 70% d'entre eux estiment que dans les années à venir, les entreprises devraient davantage intervenir sur des sujets liés à l'intérêt général [source : Observatoire de l'intérêt général, étude Klesia et Viavoice, avril 2017]. Une tendance observée au quotidien par le réseau Les entreprises pour la Cité.

Si les citoyens semblent prêts à ce changement de paradigme, certains chefs d'entreprises et responsables politiques militent pour une redéfinition de l'entreprise dans les articles 1832 et 1833 du Code civil ! Parmi eux, Emmanuel Faber (DG de Danone) et Antoine Frérot (PDG de Véolia) mais aussi Muriel Pénicaud (Ministre du Travail) ou encore Nicolas Hulot (Ministre de la Transition écologique et solidaire).

Dans cette perspective, le gouvernement a chargé un groupe de travail - piloté par Stanislas Guerini et au sein duquel le réseau Les entreprises pour la Cité s'investit - de plancher sur une éventuelle refonte de ces articles. L'objectif ? Dépasser la seule vision lucrative de l'entreprise, qui au-delà de servir les intérêts des associés, pourrait intégrer celui d'autres parties prenantes.

Si l'initiative est sujette à polémique, elle constitue pour nous une réelle source de satisfaction, par les questionnements qu'elle provoque. Depuis quand n'a-t-on pas autant challengé le rôle de l'entreprise et invité les pouvoirs publics à se positionner sur la manière d'agir efficacement pour le bien commun ? Ne faut-il pas y voir une invitation à cesser de se méfier de nos entreprises, dès lors qu'elles sortent de leurs seules activités lucratives ? Ne s'agit-il pas que d'un signal, arrivant à point nommé pour mettre en lumière des questionnements et des actes déjà à l'oeuvre, et engager des chantiers structurants pour l'avenir ?

Nous l'affirmons à nouveau : les entreprises n'ont pas attendu le débat actuel pour s'engager au bénéfice de la société ! Depuis plus de trente ans, notre réseau accompagne celles et ceux qui participent, au sein des organisations françaises, à la construction d'un avenir meilleur. En trois décennies, nous avons vu le mécénat d'entreprise trouver sa place dans les sociétés et infuser au coeur des plus grands groupes.

Les fondations d'entreprise, auparavant jugées par l'opinion publique comme un « outil de communication » destiné à redorer leur image, se sont affirmées comme des leviers d'expérimentation capables d'agir sur un temps différent de celui de leur groupe de référence, et font désormais partie intégrante de leur stratégie. En Suède ou au Danemark, elles deviennent une opportunité pour assurer la prospérité économique de l'entreprise : c'est l'émergence des fondations actionnaires, qui en devenant propriétaires d'une entreprise industrielle ou commerciale, ont vocation à protéger l'entreprise et ses emplois tout en soutenant une cause culturelle et/ou sociale.

En France, quelques grands groupes parmi les plus en pointe, témoignent de cette volonté de transformation : ils pensent désormais l'entreprise sous le prisme de l'engagement et se structurent en conséquence. Ainsi, BNP Paribas créait en septembre dernier une Direction de l'engagement

d'entreprise dont la vocation est de travailler avec tous les métiers et fonctions pour définir et mettre en oeuvre l'engagement de l'entreprise. Directement rattachée à la gouvernance de l'entreprise et représentée au Comité exécutif par Antoine Sire, elle coordonne pour l'ensemble du groupe les enjeux de RSE, de mécénat, de valorisation des territoires et de diversité, ou encore d'environnement.

Un modèle inspirant qui aurait toute légitimité à se généraliser dans les années à venir. Marqueurs d'un changement profond, ces exemples nous montrent que demain, le leadership des entreprises reposera avant tout sur leur capacité à générer des bénéfices pour la société, parce qu'elles ne pourront plus gagner dans un monde qui perd. Ils nous rappellent également que celles qui n'intégreront pas ce nouveau mode de fonctionnement seront vouées à disparaître.

Les entreprises pour la Cité ne peut qu'encourager la réflexion en cours sur la place nouvelle de l'entreprise dans un monde qui se transforme. Mais au-delà, nous militons pour que les pouvoirs publics s'interrogent sur les conséquences d'une telle modification dans le Code civil pour les entreprises françaises ou étrangères implantées en France, quelle que soit leur taille, secteur d'activité et maturité sur le sujet.

Ne faudrait-il pas déjà reconnaître leur efficacité, dans l'apport de réponses concrètes aux besoins sociétaux, qui ne peuvent plus être couverts exclusivement par les états ?

Notre recommandation sera d'interroger les entreprises qui s'investissent au quotidien pour l'innovation sociale et d'encourager leurs démarches de coopération par des mesures incitatives, non par des obligations qui tueraient l'agilité nécessaire aux évolutions futures.

Ce que le réseau Les entreprises pour la Cité prônait il y a plus de 30 ans lors de sa création est donc plus que jamais d'actualité.

Tribune co-signée par :

Jean-Paul Bailly - Président des Entreprises pour la Cité.

Les administrateurs du Conseil d'administration des Entreprises pour la Cité

Stéphane Roussel - Membre du Comité de Direction - VIVENDI

Philippe de Gibon - Président Directeur Général - CONVERS

Hubert de Boiredon - Président Directeur Général - GROUPE ARMOR

Frank Garnier - Président du Groupe BAYER en France